

Prestation compensatoire

Par **NEO_09**, le **03/02/2014** à **13:29**

bonjour ,

Suite à tout un tas d'erreur faites par mon avocat en appel , je me trouve dans la situation de devoir une prestation compensatoire de 80 000€ en capital .

je suis propriétaire d'une partie de mon appartement (en duplex) ,l'étage étant au nom de ma mère .Je me suis marié sous le régime de la séparation des biens pensant être protégé .

Notre fille aura 18 ans dans le courant du mois de février , est en garde alternée depuis notre séparation .

Je vais avoir 62 ans et ne dispose pas de cette somme , mes revenus ne me permettent pas d'obtenir un crédit au près d'une banque .

J'ai saisi le juge des affaires familiales qui a décliné sa compétence pour revenir sur une décision de la cour d'appel . Quel recours me reste -il? L'avocat de mon ex me menace de saisir mon appartement .

Cordialement

Par **malailene**, le **19/02/2014** à **18:59**

e vais essayer d'être brève et concise.

Mon Mari Sénégalais épousé en 2007 et vivant en France depuis, a obtenu sa naturalisation en juin 2013 et le regroupement familial de ses 2 enfants (20 ans et 15 ans) en juillet 2013.

J'avais fait une première demande de divorce "demandé accepté" en 2011 suite à des violences physiques et refus de contribution aux frais du ménage. ONC du 15 septembre 2011.

Nous étions alors séparés (je l'avais mis à la porte de ma maison; je suis seule propriétaire et mariés sous régime séparation de biens).

Mais, en octobre 2011 nous reprenions la vie commune dans l'espoir que tout s'arrange avec l'aide d'amis communs ... d'où la demande de naturalisation et de regroupement familial aboutis...

Hélas.. les violences plus rares mais aussi violentes ont repris..

Et,A l'arrivée des enfants, la vie est devenue infernale. Mon Mari et ses enfant me manquaient totalement de respect et les insultes en boucle pleuvaient à mon égard. J'ai déposé quelques mains courantes à ce sujet et informé l'OFII dès la première semaine de l'arrivée des enfants pour dire que je ne voulais plus d'eux chez moi.

Puis, J'ai vu plusieurs avocats qui m'ont plutôt menée en bateau me disant que l'ONC de 2011 était valable et voulait continuer le divorce sur cette oNC.. Or.. Nous avons repris la vie

commune et le statut de mon Mari a changé!!! J'ai perdu 700 euros .. pour rien..
Maintenant, j'attends le 15 Mars 2014 pour sortir de cette première demande de divorce et faire une nouvelle demande.

Le Fils aîné de mon mari travaille, sa fille de 15 ans est scolarisée.

Mon Mari vit toujours à la maison (il y dort.. c'est tout!!) et passe tout son temps avec ses enfants dans un appartement tout proche de la maison.

Il réclame le divorce mais ne veut pas en faire la demande et ne veut pas partir vivre avec ses enfants tant que le divorce n'est pas prononcé.

Quel divorce me conseilleriez-vous?

Etant donné que son salaire est moitié moindre que mes émoluments retraite, que je suis seule propriétaire d'une petite maison et qu'il lui reste sa fille à charge, est-ce que je risque d'être obligée de lui payer une prestation compensatoire ?

J'ai très peur d'y perdre financièrement.